



**Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel**

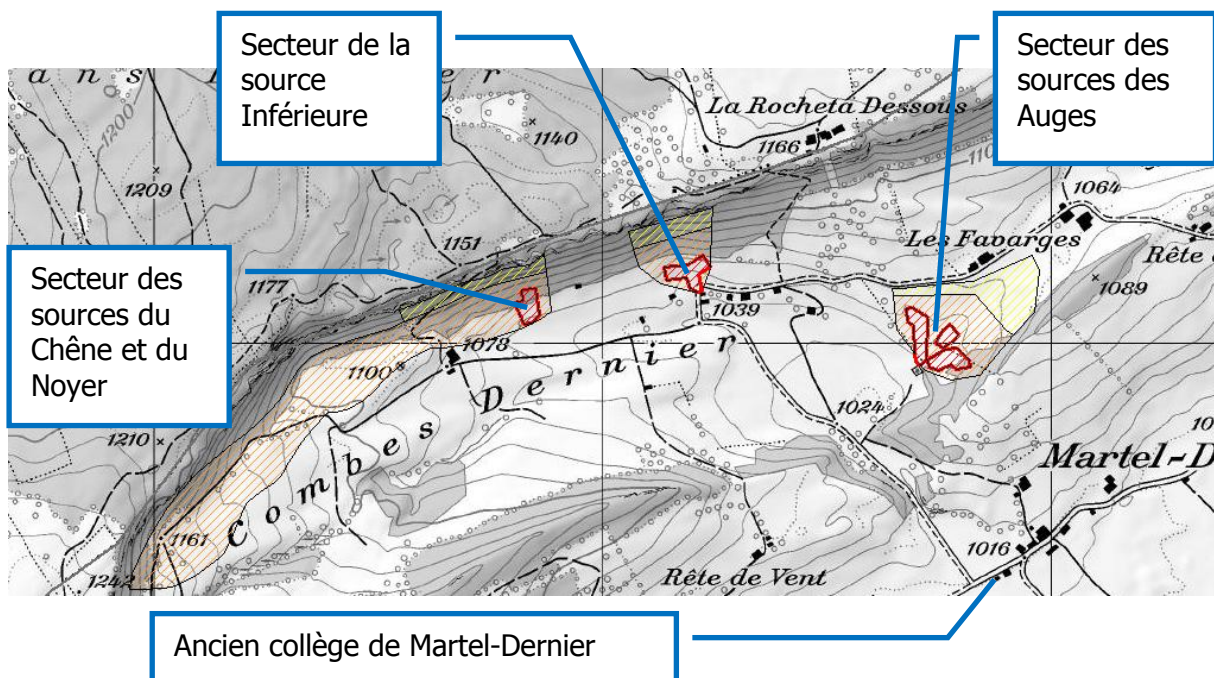
**Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 150'000.-  
permettant la réfection des captages des Combes-Dernier**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Suite aux espoirs déçus dans le forage, le Conseil communal vous propose en première priorité d'améliorer nos captages et leur adduction.

Deux années consécutives très sèches nous montrent l'importance des sources pour le service des eaux et les conséquences financières.

Une grande partie des zones de captages étant mise sous protection, il faut poursuivre nos efforts en prenant des mesures concrètes.



Courant septembre, l'eau des sources du Chêne, du Noyer et de la source Inférieure, cessait de couler alors que son débit était auparavant toujours important et régulier.

Le Conseil communal a entrepris de changer 250 m de tuyau âgé de 100 ans et nous avons découvert 13 fuites et fissures. Ces travaux nous ont démontré la nécessité de changer la totalité de cette conduite de 905 m, l'eau étant revenue, mais à un débit plus bas que par le passé.

Nous profiterons de ces travaux pour poser une nouvelle chambre de captage pour la source Inférieure. Dans cette chambre préconstruite selon les dernières normes et exigences, étanche aux eaux de surface, la conduite des sources du Chêne et Noyer rejoindra la source Inférieure.

De là, après décantation, l'eau partira en direction de la station de pompage. Si une source est momentanément de mauvaise qualité, il sera possible manuellement de la séparer des autres et de la rejeter. Ainsi il sera plus facile de déterminer quel groupe de sources pose problème et si les mesures prises de protection des zones améliorent la qualité.



De cette chambre partira aussi l'alimentation de l'ancienne fromagerie qui possède un droit d'eau.

Il y a déjà quelques temps que la source du Chêne s'est perdue et nous allons nettoyer les drains et si besoin les refaire pour retrouver cette source.

Le Conseil communal va suivre les conseils de l'hydrogéologue Bernard Matthey et détourner le collecteur des drainages de la ferme de la famille Barras hors de la zone de protection de la source du Chêne et Noyer.

Enfin, nous allons tenter de rechercher de nouvelles sources. En lisière de la ferme de la famille Barras, une source appartenant à M. Barras s'est perdue il y a environ 10 ans. En cas de succès et pour autant que le débit soit intéressant, nous pourrions passer une convention avec son propriétaire, car cette source est déjà dans le périmètre de protection et la chambre de captage de la source du Chêne assez proche.

Les travaux seront subventionnés par le fond des eaux. Les devis s'articulent ainsi :

Fouille et pose d'une conduite en PE	fr.	110'000.-
Nouvelle chambre de captage et groupage de sources	fr.	20'000.-
Recherche de sources perdues, nettoyage des captages	fr.	10'000.-
Détournement des drainages agricoles de la zone S1 des sources du Chêne et du Noyer	fr.	10'000.-

---

**Total TTC** fr. **150'000.-**

Lors d'une prochaine séance du Conseil général, le Conseil communal vous présentera un plan directeur du réseau d'eau potable. Ce document regroupe les problèmes rencontrés au service des eaux et les différentes solutions possibles. Le Conseil général pourra ainsi choisir les directions que les autorités exécutives devront prendre dans ce domaine.

Par conséquent, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :

